


Projet agrivoltaïque de Presnoy

Bulletin d'information n°2 - Février 2022

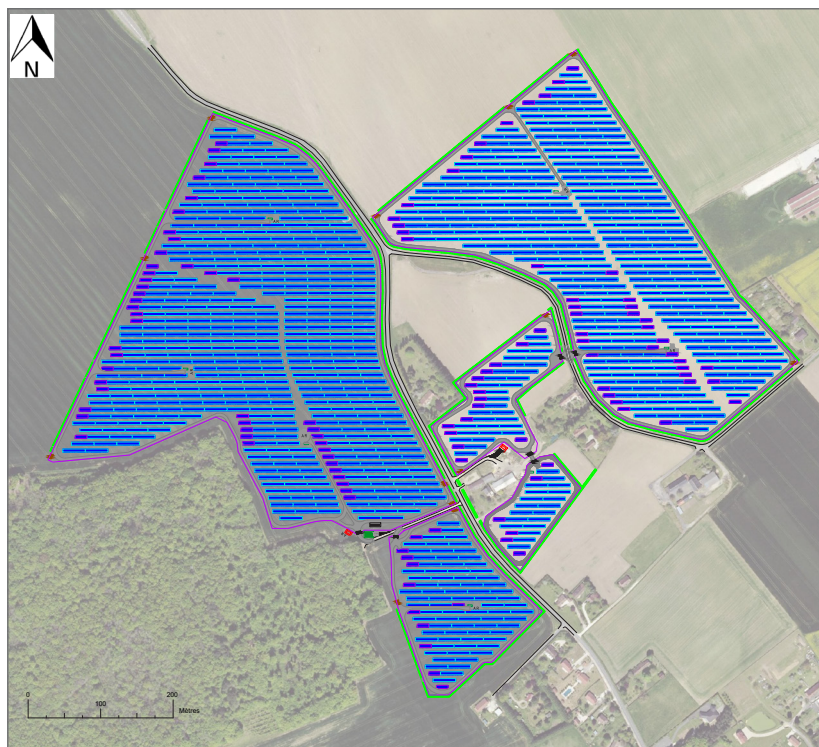
Ce second bulletin d'information a pour objectif de vous informer de l'avancement du projet agrivoltaïque, c'est-à-dire d'un projet combinant une activité agricole d'élevage ovin de plein air et la production d'Énergies Renouvelables, sur la commune de Presnoy dans le Loiret, dont la demande de permis de construire a été déposée le 18 août 2021.

Nous espérons qu'il répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone (coordonnées au dos de ce bulletin)

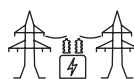
 www.abo-wind.com/fr > La société > A propos d'ABO Wind > Nos projets > Centre-Val-de-Loire > Projet agrivoltaïque de Presnoy

Le projet agrivoltaïque de Presnoy

La zone d'étude initiale, d'environ 42 ha, située au nord du village de Presnoy au lieu-dit la Cotisserie, a été retenue au départ pour identifier les différents enjeux environnementaux, paysagers et agricoles du territoire. Au regard du retour des études, plusieurs scénarios ont été successivement conçus. A chaque nouvelle version du projet, la zone d'étude a été restreinte afin de prendre en compte les enjeux identifiés par les études environnementales et agricoles. Le scénario final d'implantation retenu réduit la zone d'étude initiale de 42 ha environ à 37 ha environ.



Caractéristiques principales



Env. 30 MWc
puissance du parc

Env. 37 GWh
Estimation annuelle de la production électrique



Env. 42 ha
surface du site d'étude

Env. 37 ha
surface occupée par le projet



Env. 16 800
nombre de personnes alimentées en électricité renouvelable soit l'équivalent de la population de Montargis (eau chaude et chauffage compris, sources : données croisées INSEE / CRE / RTE)

2020

- Consultation des services de l'État.
- Présentation au Conseil Municipal.
- Lancement des études techniques et naturalistes.

2021

- Étude d'impact Environnemental
- Avis de la CDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers).
- Dépôt du dossier de permis de construire.
- Instruction du dossier.
- Bulletin d'information n°1.

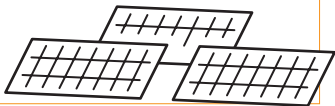
2022

- Bulletin d'information n°2.
- Enquête publique d'un mois.
- Obtention du permis de construire.

2023

- Construction du parc.
- Raccordement.
- Mise en service.
- Début de l'activité agricole.

Un parc photovoltaïque a une durée de vie de 30 ans environ. Le démantèlement et recyclage des installations sont prévus en fin d'exploitation.



Un parc agrivoltaïque est le fruit de diverses études

Le projet est né de la volonté de l'éleveur ovin présent sur ces parcelles d'améliorer le bien-être de ses brebis tout au long de l'année en les protégeant des intempéries. L'implantation de pâtures et l'orientation vers l'élevage en plein air intégral en agriculture biologique avec des races adaptées présentent de gros avantages environnementaux, mais les plaines dénuées de toutes protections naturelles ne fournissent pas d'abris, notamment lors des naissances et l'inconfort des mères ne pas manquant de nuire à la survie des agneaux. La mise en place de « panneaux solaires aménagés » avec des panneaux coupe-vent translucides assurant une protection contre la pluie et contre les vents pour chacune des brebis, sécurisera la survie des agneaux dans les premiers jours de leurs vies et permettra aux mères de s'isoler sans craindre des pertes ou des échanges de petits.

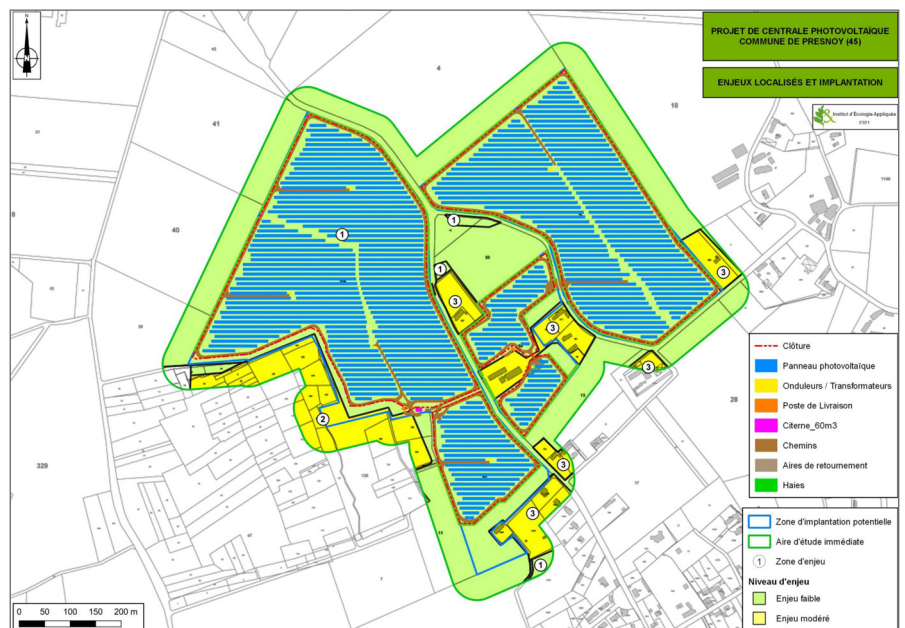
Afin de pouvoir concrétiser cela, plusieurs études thématiques ont été réalisées durant les années 2020 et 2021 lors de la préparation de la demande de permis de construire :

- Projet agricole et Étude préalable agricole,
- Étude naturaliste,
- Étude paysagère,
- Étude d'impact environnemental.

Les résultats reçus de ces différentes études préalables vous sont présentés ci-dessous :

Résultats des études naturalistes

Carte des enjeux localisés et implantation du parc agrivoltaïque © Biotope :



Des enjeux écologiques faibles et modérés ont été mis en évidence par le diagnostic milieux naturels, faune, flore.

La majeure partie du site est constituée de prairie pâturée qui ne présente pas d'enjeux environnementaux particuliers et qui revêt un enjeu faible. En revanche, certains enjeux plus importants ont pu être constatés comme :

- Des boisements favorables à tous les groupes d'animaux et notamment des zones d'alimentation et des gîtes pour les chiroptères
- Des jardins et habitations, zone de reproduction du chardonneret élégant, du faucon crécerelle, de la linotte mélodieuse et du verdier d'Europe ; zones d'alimentation et des gîtes pour les chiroptères ; et station de Vesce de Hongrie
- Une espèce exotique envahissante, le robinier faux acacia a été localisée en bordure du site (dans le boisement).

Les milieux à enjeux modérés énoncés ci-dessus seront donc évités dans le scénario d'implantation final du projet agrivoltaïque.

Ce dernier se positionne exclusivement sur les prairies pâturées, qui sont des milieux à enjeux de conservation faibles.

Résultats de l'étude paysagère

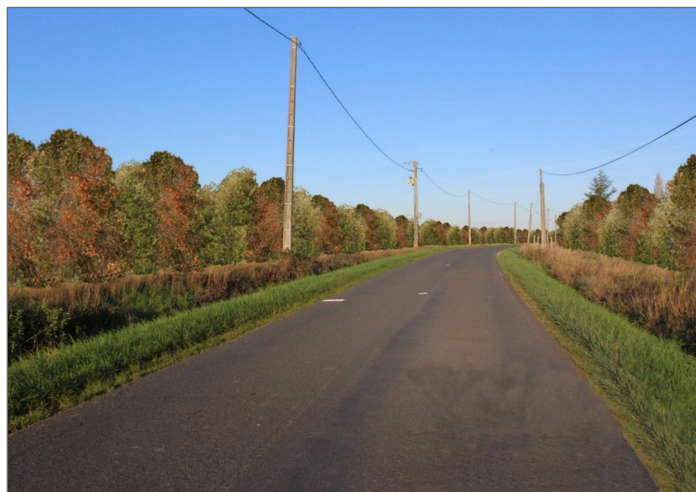
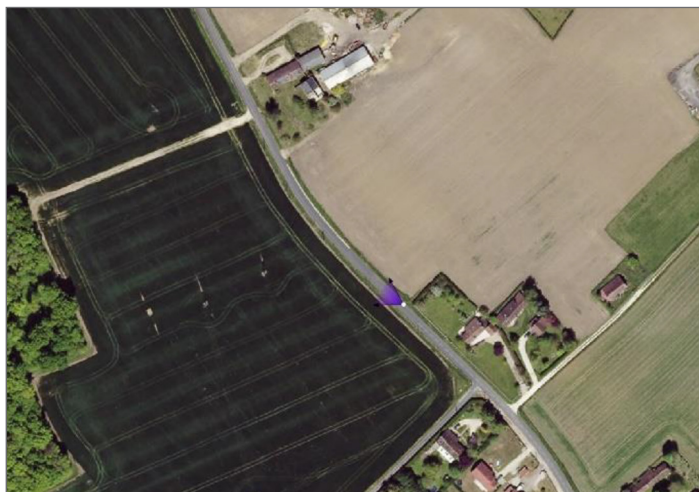


Schéma de plantation des haies et photomontage de haies depuis l'entrée nord du bourg de Presnoy © Corydalis

Afin de réduire la vision des riverains sur le projet, des haies seront plantées tout autour des parcelles concernées par le parc agrivoltaïque, offrant une vue directe vers des habitations, de manière à former des écrans efficaces. Ces haies renforceront également la fonctionnalité écologique du site.

Il est prévu de planter des arbres et arbustes d'espèces locales et bocagères comme des charmes, des fusains d'Europe, des houx, des chênes, des noisetiers ou encore des prunelliers. Ces derniers permettront d'obtenir un filtre végétal plus important.

Grâce à ces mesures, la vision sur le projet sera modérée depuis les habitations proches du projet.

Le projet agri-solaire

Sur l'ensemble de la zone d'étude, l'installation agrivoltaïque couplera une production photovoltaïque à un élevage ovin de plein air. Cette co-production apporte de nombreux avantages :

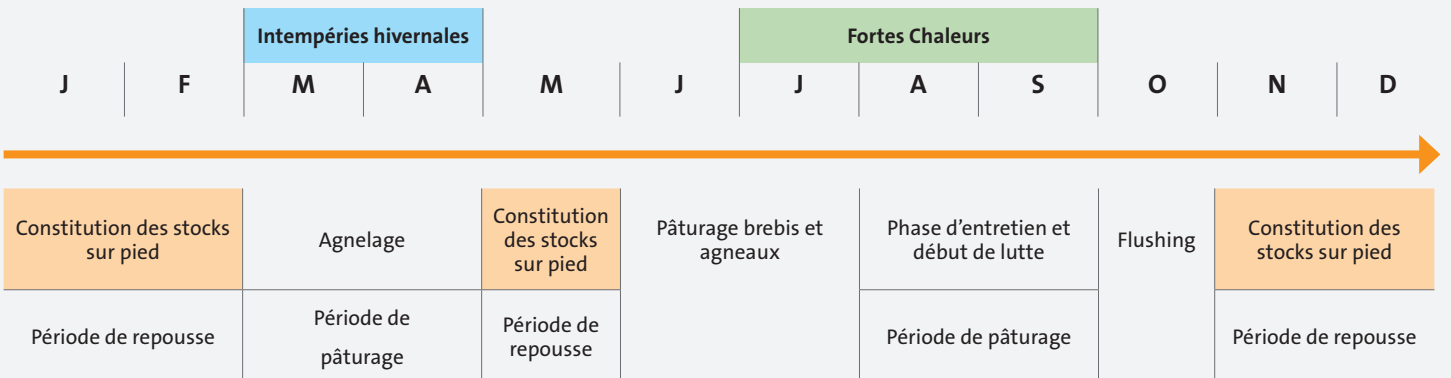
- Protection des animaux contre les aléas climatiques ;
- Sécurisation des parcelles contre les intrusions ;
- Augmentation de la capacité de production de la surface exploitée ;
- Consolidation de revenus pour l'exploitant ;
- Protection voire développement de la biodiversité
- Production d'électricité propre en faveur de la transition énergétique des territoires.

Les panneaux photovoltaïques seront utilisés pour offrir un abri aux agneaux. 26 paddocks clôturés d'une surface moyenne de 1,5 ha, seront créés dans les parcelles où les panneaux photovoltaïques seront implantés. Le bien fait des panneaux photovoltaïques se constate sur l'ensemble de l'année pour le pâturage des ovins :

- **Lors de l'agnelage ou mise-bas (mars - avril) :** les panneaux vont permettre de regrouper les brebis dans de petits îlots et assurer un abri aux intempéries pour les agneaux.



- **Lors du sevrage et de la tonte (période estivale) :** les panneaux sont source de protection pour abriter les animaux lors des fortes chaleurs et offrir un ombrage après la tonte.
- **Lors du tarissement ou fin de lactation (aout - septembre) et de la période hivernale :** les panneaux joueront un rôle important dans la repousse de l'herbe après l'été et abriteront les troupeaux.
- **Lors du flushing ou engraissement avant reproduction (septembre - octobre) :** ces derniers seront notamment importants pour le bien-être des brebis, ce qui sera donc très favorable la reproduction.



Frise chronologique annuelle de l'utilisation des parcelles couvertes par le parc agrivoltaïque

Le 24 juin 2021, la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a donné un avis favorable à l'Etude Préalable Agricole et au projet de compensation collective du parc agrivoltaïque de Presnoy. La Préfecture du Loiret a également donné un avis favorable.



ABO Wind en France

Fondé en 1996 en Allemagne, le groupe ABO Wind est l'un des développeurs de projets d'énergies renouvelables les plus expérimentés en Europe.

En 2002 a été créée la filiale française avec aujourd'hui une équipe multidisciplinaire de 150 personnes et des bureaux à Toulouse, Lyon, Nantes, et Orléans.

Le développement de projets a permis de raccorder 347 MW pour alimenter jusqu'à 360 000 personnes avec de l'électricité propre.

ABO Wind travaille sur un portefeuille de plus de 1,5 GW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Contacts

Responsable du projet

Thomas Poitrenaud
Tél. : 02 46 85 01 64
thomas.poitrenaud@abo-wind.fr


Agence de Toulouse

Le Millénium, 6 bis Avenue Jean Zay
45000 Orléans

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

 ABO Wind

 www.abo-wind.com/fr

Tournés vers le futur